

MAEC 2023 – 2027

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme a pour objectif d'encourager les **pratiques agricoles** qui permettent de répondre aux **enjeux environnementaux** identifiés sur le territoire : améliorer la qualité de l'eau, diminuer l'érosion des sols et protéger la biodiversité.

Les **agriculteurs volontaires** s'engagent à respecter le **cahier des charges** de la/des mesure(s) souscrite(s) pour 5 ans, et perçoivent en retour une **compensation financière** annuelle payée à l'hectare.

L'EPAB est porteur du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de la Baie de Douarnenez. Les mesures proposées et les cahiers des charges peuvent être différents d'un territoire à l'autre.

LES TYPES DE MESURES

Comme pour l'ancienne programmation, il existe deux types de mesures :

- Les **mesures systèmes** : l'exploitant engage la totalité de sa ferme
- Les **mesures localisées** (ou biodiversité) : l'exploitant engage une partie de sa ferme (haie, parcelle...)

Toutes les mesures ne sont pas cumulables entre elles !!

LISTE DES MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Mesure	Éléments éligibles	Niveau	Code	Montants /ha/an	Plafond ⁽¹⁾
Eau – Herbicides / (déclinaison cultures légumières)⁽²⁾	TA	1	PHY1 / LEP1	122 € / 232 €	8 000 €
		2	PHY2 / LEP2	143 € / 253 €	10 000 €
		3	PHY3 / LEP3	281 € / 391 €	12 000 €
Eau – Pesticides / (déclinaison cultures légumières)	TA	1	PHY4 / LEP4	137 € / 247 €	8 000 €
		2	PHY5 / LEP5	201 € / 311 €	10 000 €
		3	PHY6 / LEP6	306 € / 416 €	12 000 €
Eau – Couverture – Herbicides / (déclinaison cultures légumières)	TA	1	COV1 / LEC1	204 € / 314 €	8 000 €
		2	COV2 / LEC2	225 € / 336 €	10 000 €
		3	COV3 / LEC3	324 € / 435 €	12 000 €
Eau – Couverture – Pesticides / (déclinaison cultures légumières)	TA	1	COV4 / LEC4	220 € / 330 €	8 000 €
		2	COV5 / LEC5	284 € / 394 €	10 000 €
		3	COV6 / LEC6	347 € / 450 €	12 000 €
Eau – Fertilisation – Couverture – Herbicides / (déclinaison cultures légumières) adaptée à la lutte contre les algues vertes	TA	1	FER3 / LEF3	152 € / 262 €	8 000 €
		2	FER4 / LEF4	248 € / 358 €	10 000 €
		3	FER5 / LEF5	343 € / 450 €	12 000 €
Eau – Fertilisation – Pesticides / (déclinaison cultures légumières)	TA		FER6 / LEF6	212 € / 322 €	8 000 €
Eau – Arboriculture	Arb.		ARB1	527 €	8 000 €

⁽¹⁾ La transparence GAEC s'applique

⁽²⁾ Déclinaison pour les exploitations avec 30 à 60 % des terres arables en cultures légumières ou pomme de terre

LISTE DES MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ (SUITE)

	Mesure	Éléments éligibles	Niveau	Code	Montants /ha/an	Plafond (1)
Mesures système	Elevages d'herbivores	TA, PT, PP	1	HBV1	121 €	8 000 €
			2	HBV2	177 €	10 000 €
			3	HBV3	233 €	12 000 €
	Sol – Semis direct	TA	1	SDC1	104 €	8 000 €
			2	SDC2	158 €	10 000 €
Mesures localisées	Biodiversité - Gestion des roselières	Roselières		ROSE	132 €	8 000 €
	Biodiversité - Milieux humides (Prairies)	PP		MHU1	150 €	8 000 €
			(+ pâturage)	MHU2	201 €	8 000 €
			(espèces exotiques envahissantes)	MHU3	267 €	8 000 €
	Biodiversité - Création de couverts IFF (3)	TA, PT, CP		CIFF	652 €	6 000 €
	Biodiversité - Création de prairies	PT		CPRA	358 €	8 000 €
	Biodiversité - Protection des espèces (retard de fauche/pâturage) (Prairies)	PT, PP	1 : Mise en défens	ESP1	82 €	4 000 €
2 : Au 15 juin			ESP2	145 €	5 000 €	
3 : Au 25 juin			ESP3	200 €	6 000 €	
4 : Au 5 juillet			ESP4	254 €	7 000 €	
Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux (Landes)	PP		OUV1	153 €	8 000 €	
		(+ pâturage)	OUV2	204 €	8 000 €	
Biodiversité - Entretien durable des IAE (Haies / ripisylves)	Ligneux		IAE1	0,8 €/mètre	8 000 €	

(1) La transparence GAEC s'applique

(2) Déclinaison pour les exploitations avec 30 à 60 % des terres arables en cultures légumières ou pomme de terre

(3) Couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs. Cette mesure ne sera ouverte qu'en 2024.

POUR LES AGRICULTEURS BIO : COMPATIBILITÉ MAB, CAB, CRÉDIT D'IMPÔT

- Le crédit d'impôt BIO est cumulable avec les MAEC. En revanche, la MAB et la CAB sont comptés pour le calcul du crédit d'impôt bio.
- La MAB est maintenue en 2023, mais sans certitude pour les années suivantes. La MAB n'est pas cumulable avec les MAEC Système, et cumulable uniquement avec certaines MAEC localisées (voir table des cumuls).
- La CAB des niveaux 1 à 6 est compatible uniquement avec les MAEC localisées, seule la CAB niveau 7 est cumulable avec la MAEC Herbivores.

OBLIGATIONS TRANSVERSALES

Mesures système (herbivores, eau, sol)	Mesures localisées (biodiversité)
Déclaration d'engagement pour le 15 Mai 2023 (avec la déclaration PAC)	
Réalisation d'un diagnostic agro-écologique avant le 15 Septembre 2023 (date de transmission à la DDTM)	
Une formation à réaliser dans les 2 premières années	
Enregistrer les pratiques	
Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation	Plan de gestion

Diagnostic agro-écologique = Etude pour flécher la/les MAEC pertinentes pour l'exploitation et proposer les pratiques à mettre en œuvre pour y prétendre.

Il est **individuel, obligatoire, gratuit et non contractuel** (= pas d'obligation d'engagement).

En baie de Douarnenez, il est **réalisé par les organismes de conseils agréés** (mesures systèmes) ou par **l'EPAB** (mesures localisées) : contacts en bas de page.

Selon la localisation de l'exploitation et des parcelles, le rattachement à un territoire voisin est possible. Les référents MAEC pourront vous guider.

DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LE DIAGNOSTIC

- Déclaration PAC 202
- Inventaire animaux
- Déclaration Flux Azote
- Registre phytosanitaire
- Cahier de fertilisation

CONTACTS

Pour plus d'informations sur les MAEC :

EPAB

(Etablissement public de gestion et
d'aménagement de la baie de Douarnenez)

Auréli LE FOLL

pole.prevention@epab.fr

06 47 38 01 99

Pour prendre rendez-vous pour réaliser le diagnostic agro-écologique :

ALTEOR Environnement

Eloi FUMOUX

eloi.fumoux@alteor-environnement.com

02 98 20 36 64 / 07 48 11 06 20

CERFRANCE 29

Marie-Paule ROLLAND

mprolland@29.cerfrance.fr

02 98 86 74 03

Chambre d'agriculture

Mathilde MARSAULT

mathilde.marsault@bretagne.chambagri.fr

06 74 78 39 82

Eureden

Anaïs QUEINNEC

anaïs.queinnec@eureden.com

06 07 25 11 72

GAB 29

Jérôme LE PAPE

j.lepape@agrobio-bretagne.org

0671272530

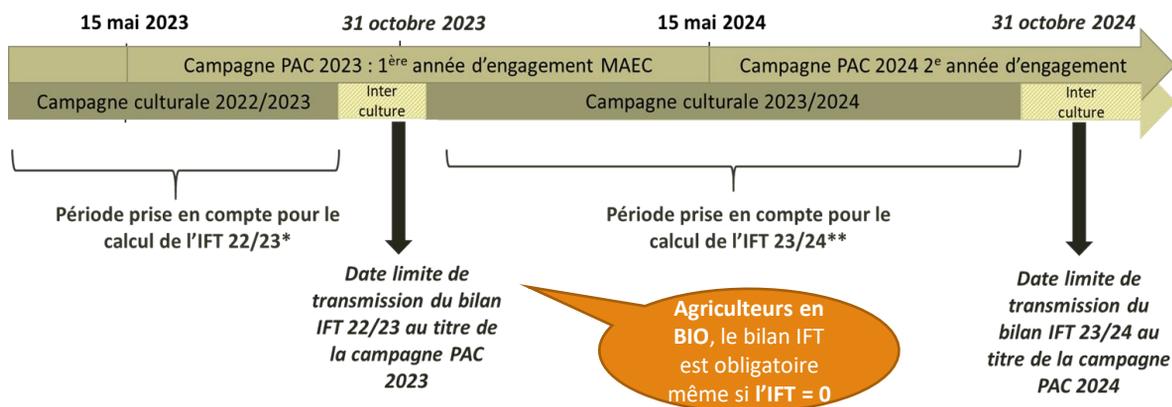
Innoval

Gilles LE JONCOUR

Gilles.lejoncour@innoval.com

06 31 08 38 65

→ Certains diagnostics seront donc réalisés après la déclaration d'engagement en MAEC



* Cette période n'induit pas de contrainte en termes d'IFT de référence à ne pas dépasser (l'obligation de baisse des IFT commence à partir de la deuxième année d'engagement)

** Premier IFT à comparer aux IFT de référence (au titre de la deuxième année d'engagement)